

Procès verbal

Séance publique du conseil municipal du 6 septembre 2018

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note pour chaque dossier et adressée le 31 août 2018.

La séance publique est ouverte à 20 h10 sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, maire.

A l'ouverture de séance :

Nombre de conseillers	
En exercice	97
Présents	60
Pouvoirs	5

Etaient présents (60): AIGNEL Françoise, AIGNEL Jacky, AIGNEL Jean Yves, AIGNEL Jocelyne, AIGNEL Maryline, AVENEL Josiane, BADOUAL Louissette,, BESNARD Daniel, BEUREL Yvon, BUHAN Pierre Yves, CHAPIN Bernard, CHERDEL Franck, CHEREL André, CHERIAUX Alain, CHEVALIER Pascal, COLLET Denis, COLLET Nicole, COLLEU Rémi, COMMAULT Michel, COUPE Christian, DABOUDET Gérard, DIEULESAINT Karine, GORDON Linda, GREPAT Daniel, GRIPPAUDO Marie-Thérèse, HANDAYE Olivier, HARNOIS Christophe, HINGANT Arlette, LEFEUVRE Daniel, LEJEUNE Jean François, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, MOISAN Michel, NOGUES Marc, OLLIVROT Jean-Paul, PELAN Martine, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, POIDEVIN Chantal, POILVERT Jean Pierre, POULAILLON Martine, PRISE Hubert, PRISE Marylène, RAULT Gilles, RECOURSE Yvon, RIOLON Bruno, ROBERT Bernard, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROUILLE Guy, ROUILLE Sylvie, RUELLO Loïc, SAUVE Joseph, SIMARD Yveline, SOULABAIL Béatrice, SOULABAILLE Nathalie, SOULABAILLE Thomas, TERTRE Rémy, THOMAS NUSBAUMER Séverine, ULMER, Michel, ,.

Etaient absents en ayant donné pouvoir (5): BECKER Patrick ayant donné pouvoir à RAULT Gilles, FONTAINE Jocelyne ayant donné pouvoir à COLLEU Rémi, LE CERF Jean ayant donné pouvoir à POILVERT Jean Pierre, PRESSE Nathalie ayant donné pouvoir à PELAN Martine, WATTEBLED Christian ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine.

Etaient excusés (7): BIZEUL Mathieu, de LEUSSE Pierre, LE BRETON Danielle, LEMAITRE Anne Marie, ROCHARD Eric, TARDIVEL Alain, UZURET Chantal,

Etaient absents (25) : AVELINE Catherine, BERRUYER Jacques, BERTRAND David, BEUNEL Nicolas, BRIEND David, CARADEUC Gilles, CARRADEUC Pierre, COLLEU Patrick, COMMAULT Gilles, FABLET Michel, FISSEUX GADAIS Sylvie, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, HUET Alain, KERDRAON Ronan, KERSANTE Serge, LABBE Jean Luc, LESAGE Bernard, MICHEL Philippe, MOISAN Valérie, PLESTAN Éric, RAULT Delphine, ROUXEL Stéphanie, SCEUIL Fabienne, VERON Marie Hélène .

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : POULAILLON Martine

Le compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Finances et ressources humaines

- Présentation de l'audit financier des comptes de la communes réalisé par la direction des finances publiques

Le rapport de la DGFIP est présenté au conseil communal. Il dénote :

- Une dégradation de la capacité d'autofinancement de la commune
- Un niveau d'endettement qu'il convient de surveiller
- Un niveau d'investissement supérieur aux capacités de la commune

Le maire invite les conseillers à faire part de leurs remarques.

Roselyne Rocaboy note que des compétences ont été transférées à LCBC en 2017 mais qu'elles ne se traduisent pas par des baisses de charges de fonctionnement.

Gilles Rault note que toutes les fusion (dans le secteur public ou privé) génèrent des coûts supplémentaires. Il pense qu'au delà d'une augmentation des dépenses d'investissement, il est essentiel de s'interroger sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Il note également qu'il convient de s'interroger sur la capacité de la commune à conserver toutes les compétences ou à transférer vers l'intercommunalité.

- Ligne de trésorerie communale - *unanimité*

Monsieur Le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie multi budget pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie.

Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires.

u terme de cette consultation, il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur Le Maire à signer un contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	Crédit Agricole
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1 500 000,00 EUR
Durée maximum	1 an
Taux d'Intérêt	EURIBOR 3 MOIS MOYENNE non flooré + marge de 0,60 %
Modalités de remboursement	Paielement trimestriel Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Commission d'engagement	750 €
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements - Procédure de Crédit d'Office privilégiée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit d'un montant maximum de 1 500 000 € telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de Trésorerie,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et de recevoir tous pouvoirs à cet effet.

- Décision modificative - *unanimité*

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget principal afin de prévoir des crédits supplémentaires sur des opérations d'investissements à savoir :

- 145 000 € pour l'opération 109 (maisons solaires) dans le cadre du remboursement de la TVA des maisons solaires T1
- 70 000 € pour les primes aux primo-accédants (compte 20422)
- 15 000 € pour l'opération 106 (acquisitions foncières)
- 10 000 € pour l'opération 122 (matériel service technique)
- 5 000 € pour l'opération 100 (salle omnisports Plessala)
- 3 500 € pour l'opération 120 (cimetière)
- 500 € pour le paiement d'une consigne

Il présente la Décision Modificative n°1 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
INVESTISSEMENT				
D-020	29 000,00 €			

D-1641	220 000,00 €			
D-20422		70 000,00 €		
D-2111 (106)		15 000,00 €		
D-21571 (122)		10 000,00 €		
D-2313 (100)		5 000,00 €		
D-2313 (109)		145 000,00 €		
D-2313 (120)		3 500,00 €		
D-275		500,00 €		
Sous-total	249 000,00 €	249 000,00 €		
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Le Conseil Municipal, est invité à valider la Décision Modificative n°1 pour le budget principal.

- Convention reversement foncier bâti zones communautaires - *unanimité*

Considérant que Loudéac Communauté Bretagne Centre est compétente en matière de développement économique et qu'à ce titre elle aménage sur son territoire des zones d'activités ;

Il est proposé aux communes de Loudéac Communauté Bretagne Centre de reverser à l'EPCI la part communale de foncier bâti « industriel » (FBI).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer la convention permettant ce reversement

- Effacement de dettes - *unanimité*

Monsieur le Maire propose d'effacer la dette de :

- Monsieur ROUSSIN Jacques pour un montant de 414€ (article 6542) sur le budget Commune, pour un montant de 628.90€ (article 6542) sur le budget Eau et pour un montant de 257.90€ (article 6542) sur le budget Assainissement.
- Madame HOUSSEN Audrey pour un montant de 1056.87€ (article 6542) sur le budget Commune et pour un montant de 207.64€ (article 6542) sur le budget Assainissement.
- ISO ARMOR INGENIERIE pour un montant de 8035€ (article 6542) sur le budget Commune.
- Monsieur FAIRIER Cédric pour un montant de 1617.58€ (article 6542) sur le budget Commune, pour un montant de 1679.71€ (article 6542) sur le budget Eau et pour un montant de 301.85€ (article 6542) sur le budget Assainissement.
- Monsieur SIRAN Christophe pour un montant de 329.50€ (article 6542) sur le budget Commune.
- Monsieur PREVOST Sébastien pour un montant de 820.78€ (article 6542) sur le budget Commune, pour un montant de 134.04€ (article 6542) sur le budget Eau et pour un montant de 94.74€ (article 6542) sur le budget Assainissement.

- Remboursement de frais engagés par les élus - *unanimité*

Monsieur le Maire fait part de la facture de mEGA+ F n° 0101527337 du 27/07/18 d'un montant de 141.90€ engagés par Mme Massot pour l'achat de rideaux pour la salle des mariages à Plessala.

Monsieur le Maire propose de rembourser Mme Massot pour cet achat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de rembourser Mme Marie-Thérèse Massot pour un montant de 141.90€TTC.

Education

- Aides financières aux écoles publiques - *unanimité*

Sur proposition du Maire adjoint en charge de l'éducation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'aide au fonctionnement des 2 écoles publiques à partir de septembre 2018 :

Fonctionnement : 70€ par enfant pour l'année scolaire 2018/2019

Pour l'achat de : papier et toner (consommables), livres, abonnements diverses, petites fournitures de papeterie, jouets de cours et équipements sportifs, matériels pédagogiques spécifiques, petite

pharmacie, plants pour le jardin de l'école, petit alimentaire (atelier cuisine), petit matériel informatique et pièces de maintenance (clavier, souris,...)

Sur proposition du Maire adjoint en charge de l'éducation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les dépenses occasionnelles de fonctionnement des 2 écoles publiques pour 2018 - 2019 :

Pour toutes les sorties scolaires à la journée : 15€ pour l'année et par élève pour l'année scolaire 2018/2019. L'aide est versée sur le compte OCCE des écoles en octobre suivant le nombre d'élève présent.

Classe de découverte : Aide accordée sur présentation du projet avant le 15 janvier de l'année scolaire, si pas de présentation du projet pour cette date, pas de prise en charge possible.

- Avec 1 nuit : 20 € par élève pour l'année scolaire 2018/2019

- Avec 2 nuits et plus : 40 € par élève pour l'année scolaire 2018/2019.

Sortie culturelle à Mosaïque : gratuité de l'entrée au spectacle

Transport pour sorties scolaires :

La commune Le Mené prend en charge les frais de déplacements pour sorties scolaires des écoles uniquement en région Bretagne .

Les écoles doivent transmettre au moins 15 jours avant le déplacement (en 2017 1 mois) la demande de transport au service éducation de la Commune Le Mené. Si ce délai n'est pas respecté, aucun transport ne sera pris en charge par la commune.

Si aucun transport communal n'est disponible, la commune réalise au moins 2 devis d'un transporteur privé au nom du maire de la Commune Le Mené avec le nom du site de l'école, le devis sera adressé au service éducation de la Commune Le Mené.

Le conseil municipal émet un avis unanime, sur le financement des aides allouées aux écoles publiques pour l'année scolaire 2018-2019.

- Financement des dépenses extra scolaires des écoles privées - *unanimité*

Sur proposition du Maire adjoint en charge de l'éducation, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les dépenses extrascolaires de fonctionnement des élèves habitant la commune Le Mené et scolarisés dans une école privée sous contrat d'association :

Pour toutes les sorties scolaire à la journée :

15€ pour l'année et par élève habitant la commune Le Mené et scolarisé dans une école privée ou un RPI privé situé sur son territoire pour l'année scolaire 2018/2019.

Aide versée en octobre suivant le nombre d'élèves habitant la commune Le Mené, présents et scolarisés dans une école privée ou un RPI privé situé sur son territoire.

Classe de découverte : Aide accordée sur présentation du projet avant le 15 janvier de l'année scolaire, si pas de présentation du projet pour cette date, pas de prise en charge possible.

- avec 1 nuit : 20€ par élève habitant la commune Le Mené et scolarisé dans une école privée ou un RPI privé situé sur son territoire pour l'année scolaire 2018/2019

- avec 2 nuits et plus : 40€ par élève habitant la commune Le Mené et scolarisé dans une école privée ou un RPI privé situé sur son territoire pour l'année scolaire 2018/2019.

Sortie culturelle à Mosaïque : gratuité de l'entrée au spectacle

Transport pour sorties scolaires et classes de découverte : La commune Le Mené prend en charge les frais de déplacements pour sorties scolaires et classes de découverte uniquement en région Bretagne pour les élèves habitant la commune Le Mené et scolarisés dans une école privée ou un RPI privé situé sur son territoire pour l'année scolaire 2018/2019.

Un transport communal peut être mis à disposition d'une école privée ou un RPI privé à condition d'en faire la demande au service éducation de la commune Le Mené au moins 15 jours avant la date de la sortie, le transport est facturé suivant le coût du km et la durée d'intervention du chauffeur déduit de la participation communale concernant les élèves habitants la commune Le Mené. Un devis pourra être fourni.

Patrimoine

- Tarifs locations de salle communales - *unanimité*

Du fait d'oubli (locations la Hautière à Plessala), Monsieur le Maire propose de modifier la délibération 7 - 2017 11 9 relative aux tarifs locations de salle :

Saint Gouëno		Langourla							
Salle des fêtes		Salle des fêtes		Maison des associations ou Le pavillon d'accueil		Théâtre de verdure			
LE MENE	EXTERIEUR	LE MENE	EXTERIEUR	LE MENE	EXTERIEUR	LE MENE	EXTERIEUR	LE MENE	EXTERIEUR

WE 48h	250	330	250	330	110	140	130	470
Journée 24h	190	250	190	250	80	100	100	160
1/2 journée	150	200	150	200	50	70	80	200
Vin d'honneur/café obsèques	50	70	50	70	20	30	50	70

Cuisines	80	100	80	100				
Chauffage (15 octobre – 15 avril)	50	50	50	50	20	20		
Location vaisselle (50 couverts)	10	10	10	10	10	10	10	10
Location Sono et/ou Vidéo	40	50	40	50				
Caution nettoyage	100	100	100	100	100	100	100	100
Caution	400	500	400	500	400	500	100	150
Arrhes 50 %					50%			
Location table et 2 bancs					3			

Collinée – Mosaïque				Le Gouray			
Grand Salle		Petite salle		Salle des fêtes		Halle récréative	
LE MENE	EXTERIEUR	LE MENE	EXTERIEUR	LE MENE	EXTERIEUR	LE MENE	EXTERIEUR

WE 48h	400	760	100	190	300	430	130	160
Journée 24h	300	500	80	140	220	310	100	120
1/2 journée	240	450	50	100	150	200	80	100
Vin d'honneur/café obsèques	80	150	30	50	50	70	50	70

Cuisines	80	100	60	80	80	100		
Chauffage (15 octobre – 15 avril)	80	80	20	20	50	50		
Location vaisselle (50 couverts)	10	10	10	10	10	10		
Location Sono et/ou Vidéo	40	50	40	50	40	50		
Caution nettoyage	100	100	100	100	100	100	100	100
Caution	400	500	400	500	400	500	100	150
Arrhes 50 %					50%			
Location table et 14 chaises					3			

		Plessala				Saint Gilles					
Centre culturel		Philomène		Relais de la Hautière (hors logements)		Salle des fêtes					
LE MENE		EXTERIEUR		LE MENE		EXTERIEUR		LE MENE		EXTERIEUR	
WE 48h	250	330			230	290	130	160			
Journée 24h	190	250			170	220	100	120			
1/2 journée	150	200			140	180	80	100			
Vin d'honneur/café obsèques	50	70	30	40	50	60	50	70			
Cuisines	80	100			70	90	80	100			
Chauffage (15 octobre – 15 avril)	50	50	30	30	50	50	40	40			
Location vaisselle (50 couverts)	10	10			10	10	10	10			
Location Sono et/ou Vidéo	40	50									
Caution nettoyage	100	100	100	100	100	100	100	100			
Caution	400	500	100	150	400	500	400	500			
Arrhes 50 %	50%										

		Saint Jacut									
Petite salle		Nouvelle salle		Grande salle		Halle de loisirs avec l'accès au local					
LE MENE		EXTERIEUR		LE MENE		EXTERIEUR		LE MENE		EXTERIEUR	
WE 48h	130	160	190	240	250	330	130	160			
Journée 24h	100	120	140	190	190	250	100	120			
1/2 journée	60	80	90	120	150	200	80	100			
Vin d'honneur/café obsèques	40	50	50	70	50	70	30	40			
Cuisines	40	50			40	50					
Chauffage (15 octobre – 15 avril)	40	40	50	50	60	60					
Location vaisselle (50 couverts)	10	10			10	10					
Location Sono et/ou Vidéo											
Caution nettoyage	100	100	100	100	100	100	100	100			
Caution	400	500	400	500	400	500	100	150			
Arrhes 50 %	50%										

Saint-Jacut	
Foyer	
LE MENE	
WE 48h	80
Journée 24h	60
1/2 journée	50
Vin d'honneur/café obsèques	30
Chauffage (15 octobre – 15 avril)	20
Caution nettoyage	100
Caution	100
Arrhes 50 %	50%

La mise à disposition gratuite des salles communales est possible pour deux types d'événement :

- Les activités et manifestations organisées par les associations du Mené.
- Les obsèques civiles

Les tarifs de location des hébergements du relais de la Hautière seront à compter du 1^{er} janvier 2018 de :

Location du relais de la Hautière, hébergement (Lits superposés, couettes)	
1 ^{ère} nuit : Particuliers, par nuit : 1 ^{ère} chambre	43 €
2 ^{ème} chambre	43 €
A partir de la 3 ^{ème} chambre	35 €
3 ^{ème} nuit et nuits suivantes : Particuliers, par nuit : 1 ^{ère} chambre	22 €
2 ^{ème} chambre	22 €
A partir de la 3 ^{ème} chambre	18 €
1 ^{ère} nuit : Groupes scolaires, les 5 chambres	129 €
A partir de la 2 ^{ème} nuit	64 €
Forfait salle pour groupe (en semaine)	
1 journée	60 €
2 jours	90 €
3 jours	100 €
Forfait chauffage groupe	40 €

- Vente d'une parcelle à Plessala - *unanimité*

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Considérant le changement de propriétaire à venir du bien situé sur la parcelle YN 372-373, les nouveaux acquéreurs Monsieur et Madame Fox souhaitent faire l'acquisition de la parcelle jouxtant l'entrée du bâtiment,

Considérant que la parcelle YN 377 appartient au domaine privé de la commune,

Considérant que la vente de la parcelle ne nuit aucunement l'utilisation du chemin communal mitoyen N°96 et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines, il est proposé une vente à 11 Euros.

Adresse	Références cadastrales	Surface	Prix de vente : 0,50€/m2
Le bois Yan – Plessala - 22330 LE MENE	46 191 YN 377	22 m ²	11 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Vendre la parcelle 46 191 YN 377 à Monsieur et Madame Fox
- Donner pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte authentique de vente, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

Questions diverses

- Aides aux primo accédants :

Jacky Aignel rappelle le dispositif d'attribution d'une subvention de 4000 € aux primo accédants. Il constate qu'une enveloppe de 100 000 € avait été adoptée au budget et qu'en date du 1^{er} septembre, le montant attribué s'élève à 112 000 €.

Il souhaite que le conseil se prononce sur le devenir de ce dispositif.

Annie Louail note qu'il faut sans doute moduler le dispositif au regard d'objectifs politiques plutôt que d'accorder un montant identique à tous les projets.

Roselyne Rocaboy pense qu'il faut mettre des critères d'attribution plus restrictifs.

Joseph Sauvé s'interroge sur la réussite du dispositif. Le but était d'attirer de nouvelles familles. Le dispositif est aujourd'hui plus une opportunité qu'un élément qui favorise le choix de venir vivre sur la commune.

Marie Grippaudo note que la politique des centres bourgs a besoin de dispositifs qui invitent à venir vivre dans les bourgs. Elle souhaite donc que la prime soit orientée en ce sens.

Le maire propose que la commission logement formule une proposition.

- Présentation des offres internet webencheres et webencheresimmo

Le conseil municipal est informé des possibilités offertes par les sites de ventes dédiées aux établissements publics.

- Après en avoir délibéré, par 63 voix pour, 1 abstention et 1 vote contre, le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer la convention d'utilisation du service Webencheres

- Après en avoir délibéré, par 64 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer la convention d'utilisation du service Webencheres immobilier

- Nomination d'un correspondant défense - *unanimité*

Vu la loi N° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les circulaires du 26 octobre 2001, du 18 février 2002 et du 27 janvier 2004 relatives à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Monsieur le Maire souligne que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et sera un relais d'information entre le ministère de la défense et les administrés.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur GREPAT Daniel en tant que correspondant défense.

- Rezo Pouss

Gilles Rault présente le bilan de l'opération Réso pouss engagée depuis 3 ans.

- Le nombre d'auto stoppeurs intéressés par le dispositif est très faible.

- Le périmètre de mise en œuvre du dispositif n'est sans doute pas pertinent. Beaucoup de jeunes sont intéressés par des déplacements vers Loudéac, Lamballe ou Saint Briec. Un service circonscrit à la commune ne répond pas à ce besoin

Au regard de ces éléments, la commission mobilité propose de suspendre l'expérimentation. Marie Thérèse Massot souhaite savoir si LCBC dispose d'une commission pour traiter ce type de besoins. Joseph Sauvé note que la région Bretagne doit présenter prochainement à LCBC un dispositif de covoiturage. Par ailleurs, cette rencontre avec les services de la région sera l'occasion d'aborder globalement les problématiques de mobilité.

- Modification des horaires de l'Ecole publique Mené Est Site de Langourla à partir de septembre 2018 - unanimité

A la demande de la commune de Saint Vran durant l'été, nous avons du modifier les horaires du site scolaire de Langourla qui est en RPI avec St Vran et mérillac :

Proposition des horaires de l'école Mené Est , site scolaire de Langourla :

Il est proposé aux élus de décider de la gratuité de la garderie pour les fratries dont l'un des enfants est transporté en car.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Début du périscolaire matin	07:30	07:30		07:30	07:30
Fin du périscolaire matin	09:00	09:00		09:00	09:00
Total périscolaire matin	01:30	01:30	00:00	01:30	01:30
Début enseignement matin	09:00	09:00		09:00	09:00
Fin enseignement matin	12:00	12:00		12:00	12:00
Total enseignement matin	03:00	03:00	00:00	03:00	03:00
Pause méridienne	01:30	01:30		01:30	01:30
Début enseignement après-midi	13:30	13:30		13:30	13:30
Fin enseignement après midi	16:30	16:30		16:30	16:30
Total enseignement après-midi	03:00	03:00	00:00	03:00	03:00
Début du périscolaire après midi	16:30	16:30		16:30	16:30
Fin du périscolaire après-midi	19:00	19:00		19:00	19:00
Total périscolaire soir	02:30	02:30	00:00	02:30	02:30
Total journée enseignement	06:00	06:00	00:00	06:00	06:00
Total journée périscolaire	04:00	04:00	00:00	04:00	04:00
Total hebdomadaire enseignement	24:00:00				
Total hebdomadaire périscolaire	16:00:00				

- Aménagement des contours de l'église de Saint Gilles

Jean Pierre Poilvert rappelle que des travaux d'aménagement, et notamment d'accessibilité à l'église de Saint Gilles ont été initiés en 2017. Il souhaite connaître l'état d'avancement de ces travaux.

Claude Perrin note que ces travaux restent d'actualité.

- Equipements sportifs - unanimité

Gérard Daboudet informe le conseil municipal de a naissance de 2 nouvelles activités associatives : un club de badminton à Plessala et un club de ping pong à Le Gouray. Il note que des demandes de devis sont en cours. Afin que ces clubs puissent débiter leur activité, le conseil est invité à donner pouvoir au maire pour valider les devis relatifs à cette affaire.

- Etang de Langourla

Daniel Besnard rappelle que la commune de Langourla avait fait l'acquisition de protection de l'île de l'étang. Il s'étonne que ces protections n'aient pas été posées.

Claude Perrin note que ce point a déjà été traité en commission et que pour des raisons de sécurité des agents, il avait été décidé de ne pas y donner suite.

Il propose que cette question soit à nouveau abordée en commission.

- Commission logement

Michel Ulmer informe le conseil qu'une commission logements est programmée le 14 septembre à 14h00.

- Forum des association :

Gérard Daboudet informe le conseil que le forum des associations se déroule à Plessala le 8 septembre.

- Salle de sport du Gouray

Bernard Chapin informe le conseil que l'accès du public à la salle de sport du Gouray est maintenant possible.

Travaux de rénovation thermique dans le cadre des CEE TEPCV - *unanimité*

L'enveloppe de travaux éligibles aux subventions de 83 % dans le cadre des CEE TEPCV s'élève au total à 487 500€. Ce montant comprend les aides fournies aux particuliers pour l'isolation de leurs combles, qui sont financées à 100 % par le dispositif. A l'heure actuelle, 405 000 € ont été engagés, et l'opération de soutien s'arrêtera en décembre 2018. D'où un reliquat potentiel de 82 500 € de travaux subventionnables.

M. le Maire propose de valider les avenants et devis pour les montants ci-dessous :

Avenants : 10 923,25 €

Objet	Entreprise retenue	Montant initial	Avenant	Nouveau montant
Mairies déléguées	Tertre-Leroux	32 995,50€	4 100,67 €	37 096,17€
Bâtiment publics	Tertre-Leroux	70 075,42€	4 882,58 €	74 958,00€
Bâtiments scolaires	Joel Rouillé	38 502,00€	1 940,00 €	40 442,00€

Devis pour travaux complémentaires : 42 912,40 €

Objet	Entreprise retenue	Montant du devis
Salle omnisport de Plessala	Joel Rouillé	12 096,00€
Mairie déléguée de Saint-Goueno	Joel Rouillé	1 163,00€
Ecole publique de Saint-Gilles	Joel Rouillé	8 938,00€
Cantine de Collinée	Jérôme Meunier	20 715,40€

Vente d'une maison - *unanimité*

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Considérant que l'immeuble sis 2 impasse des forgerons à Saint-Gilles-Du-Mené appartient au domaine privé de la communal,

Considérant que le dit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines, il est proposé une vente à 65 000 Euros.

Adresse	Références cadastrales	Surface terrain	Surface	Prix de vente du bien
2 impasse des forgerons – Saint-Gilles-Du-Mené - 22 330 LE MENE	46 292 AB 475	455 m ²	89 m ²	65 000 €

Les frais notariés sont à la charge de des acquéreurs,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Vendre le bien à Monsieur HERNOT Patrice et Madame MORA épouse HERNOT Odile au prix de 65 000 €
- Donner pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte authentique d'achat, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.